

« Plaques gravées d'identification de profondeur de bassins »

2.00m

**DESCRIPTIF DU PRODUIT**

- ✓ **Dimensions** : 200 x 90 mm
- ✓ **Hauteur texte** : 70 mm
- ✓ **Norme** : **NF EN 15288-1**
- ✓ **Support** : Gravoglas 2 - Epaisseur : 1.6 mm
- ✓ **Fabrication** : Française (dans nos ateliers en Gironde) par fraisage numérique (gravure en creux)
- ✓ **Couleurs standards** :

1.60m 1.60m 1.60m

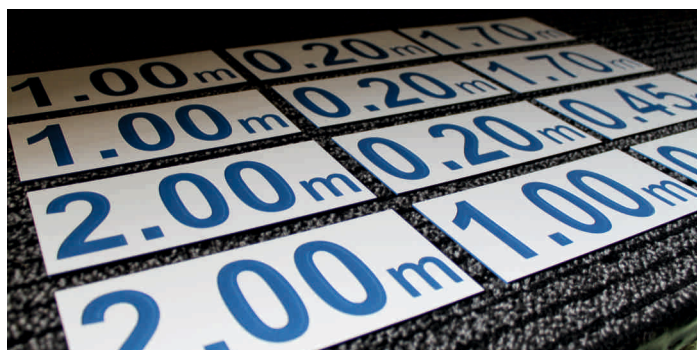
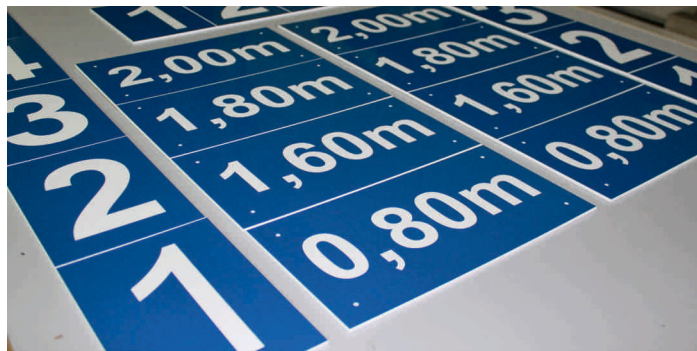
Autres couleurs et styles sur demande.

**Points forts :**

Nos fabrications sont dédiées à l'affichage réglementaire des profondeurs de piscines et bassins nautiques à usage public (piscines de camping, piscines d'hôtels, piscines d'hôtels de plein air, bassins olympiques, piscines communales...) en **conformité avec la Norme NF EN 15288-1**.

Ainsi, les indications de profondeur doivent au minimum être placées :

- aux points d'accès aux bassins.
- aux emplacements correspondant aux profondeurs maximum et minimum.
- au milieu des zones du bassin où le fond est plat ou présente une pente uniforme.
- au niveau où le bassin passe subitement à une profondeur > 1,35m.
- les profondeurs minimale et maximale de l'eau de chaque bassin doivent être indiquées de telle manière qu'elles soient visibles depuis les plages et les bassins.
- les chiffres d'indication des profondeurs doivent être d'une hauteur minimum de 70mm.



FABRICATION FRANÇAISE SUR MESURE